

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **14 septembre 2017** à **19h30**

N° délibération
D2017-06-05

Date de convocation
8 septembre 2017

Date d'affichage
8 septembre 2017

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	13	2	0	14

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas	M. GIRARD Guy	Mme CAISSUTI Claudie
Mme PIQUEMAL Anne	M. FALLITO Giovanni	M. MARTIN Michel
M. MULLER Jean-Marie	Mme PREVOT Nadège	
M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel	

Etaient absents excusés

M. MARION Julien	
Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à PREVOT Nadège

Objet : **Vente de terrains communaux zone de l'école**

VU la délibération D2016-08-05 du 12 décembre 2016 approuvant l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone de l'école, comprenant l'aménagement d'un parking, d'une voirie de liaison et la construction d'un local communal, à la société **IMHOTEP Architecture**, sise 93 rue de Metz à TALANGE ;

VU la délibération D2017-04-02 du 31 mai 2017 autorisant le maire à déposer le permis d'aménager auprès du service instructeur de la CCHCPP ;

VU l'arrêté 2017-26 du 16 août 2017 accordant le permis d'aménager pour la réalisation du lotissement communal ;

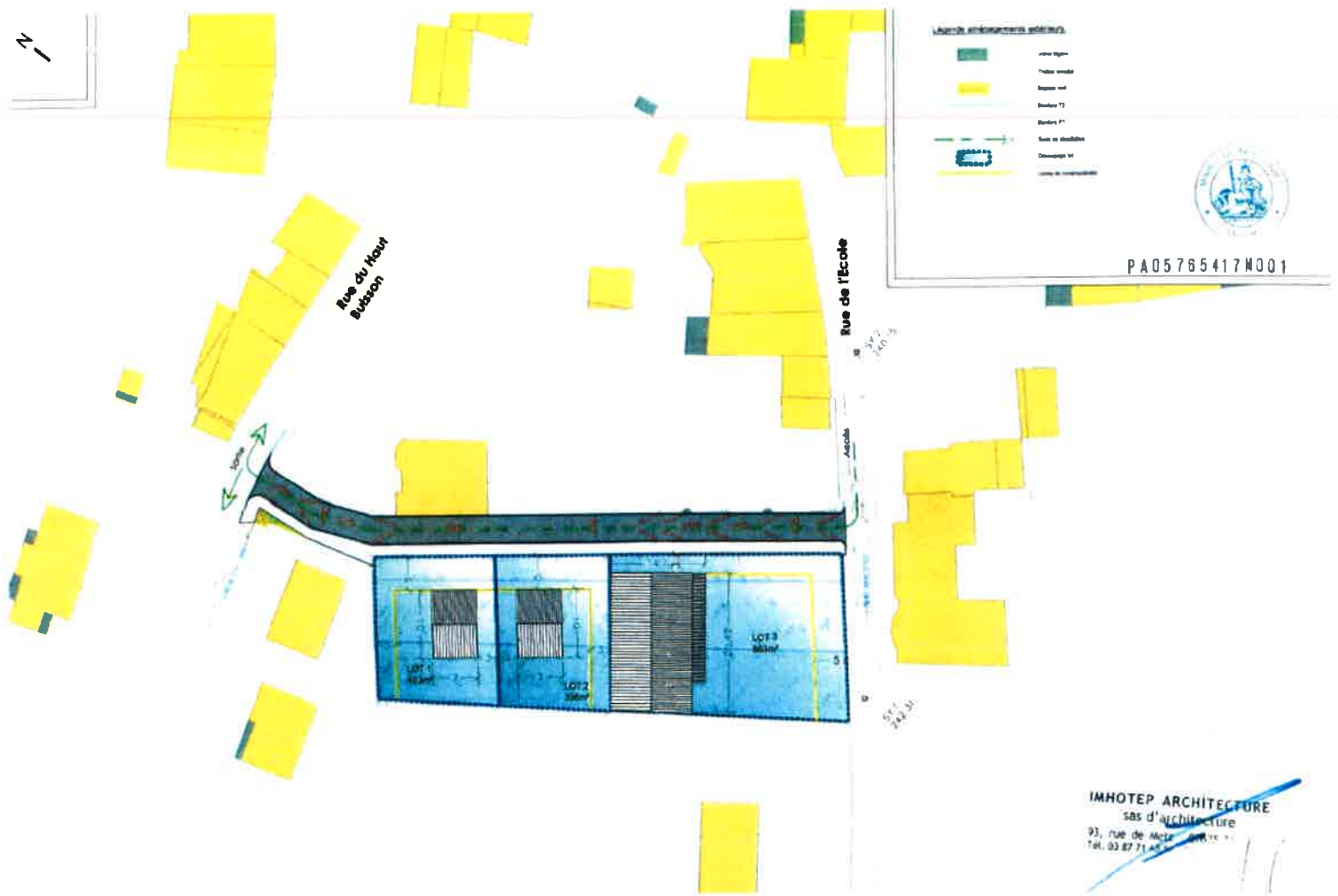
VU le projet d'aménagement de la zone de l'école à Sillery-sur-Nied et la commercialisation de parcelles communales à construire ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des acheteurs potentiels souhaitent acquérir la parcelle section 1 lot 1 d'une surface totale de 4.03 ares et la parcelle section 1 lot 2 d'une surface totale de 3.96 ares.

Le prix de la parcelle viabilisée serait fixé à 12.500 € l'are.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la vente de ces parcelles et sur le montant de la transaction.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la vente de la parcelle section 1 lot 1 d'une surface total de 4,03 ares soit 50.375 € et la vente de la parcelle section 1 lot 2 d'une surface totale de 3,96 ares soit 49.500 €.
- **APPROUVE** le prix de vente de ces parcelles à 12.500 € l'are soit 50.375 € pour la parcelle section 1 lot 1 et 49.500 € pour la parcelle section 1 lot 2.
- **AUTORISE** le maire ou son premier adjoint, Nicolas OLEKSIUK à signer le compromis de vente et à engager toute démarche nécessaire à la vente dudit terrain.

Fait à Silly-sur-Nied, le 14 septembre 2017
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

Signature et cachet

Par délégation, Le Maire-adjoint
Nicolas OLEKSIUK